



CAS N°2 : Branchement à partir d'un PBO en chambre



PRÉREQUIS

La réalisation du raccordement client dans les règles de l'art tient à la complétude d'un ordre de travail (OT) permettant l'anticipation de l'intervention et le choix des matériels adaptés à la mise en situation (voir détail page 68).

Disposer d'un bilan de la préqualification de l'intervention réalisée par l'OC (voir détail page 67)

Sur le plan technique, il est demandé de respecter le type d'ingénierie associé à la zone et à la typologie du local à raccorder :

- colonne de communication en quadrifibre = branchement en quadrifibre
- colonne de communication en monofibre = branchement en monofibre

La conformité de l'intervention réalisée dans les règles de l'art justifiée par le CRI photo (voir détail page 69).



RÈGLES ÉLÉMENTAIRES

RÈGLE N° 1 : utilisation du fourreau cuivre ou optique, si existant, via le regard du client (PDO) ou la boîte de jonction murale en limite de propriété.

RÈGLE N° 2 : si utilisation d'un câble (double gaine) L1084 ou L1083, le dégainer sur la partie intérieure du logement. Le cheminement de la gaine noire en intérieur est toléré sur 2 m maximum. La pose de la prise optique est réalisée à proximité de la sortie de l'adduction (pénétration).

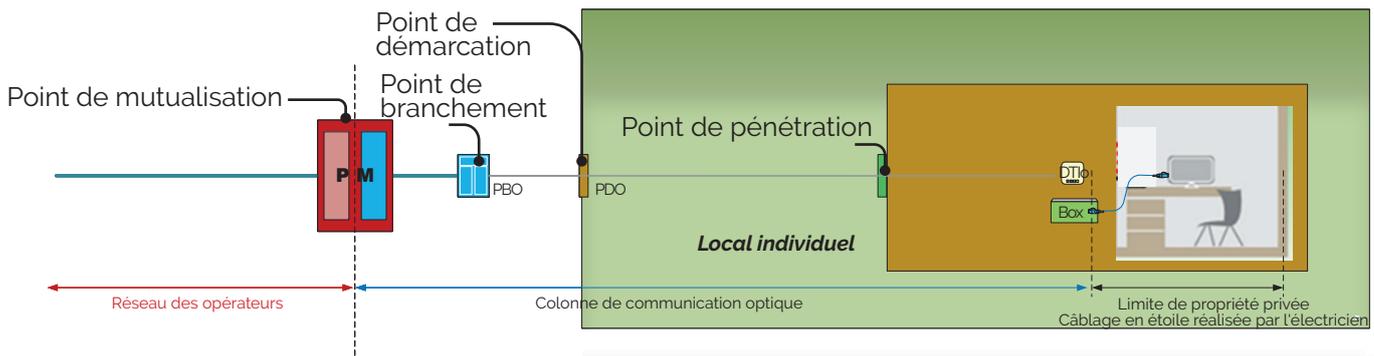
RÈGLE N° 3 : dans les locaux professionnels, si la position de la PTO (au plus près de la pénétration), ne permet pas de desservir correctement les services internet/vidéo/téléphonie IP, réaliser un déport optique tel qu'explicité dans le Dossier n°2 page 155 avec présence d'un DTIO et d'une PTO selon la Figure 90. Suivant le choix dans les STAS de l'opérateur, nous serons en présence d'un DTIO suivi d'une PTO ou d'un BTI suivi d'une PTO (voir figures 89 ou 90).

RÈGLE N° 4 : dans les logements anciens où il n'existe pas de câblage résidentiel (Ethernet) et donc pas de Tableau de Communication,

Deux configurations sont alors possibles :

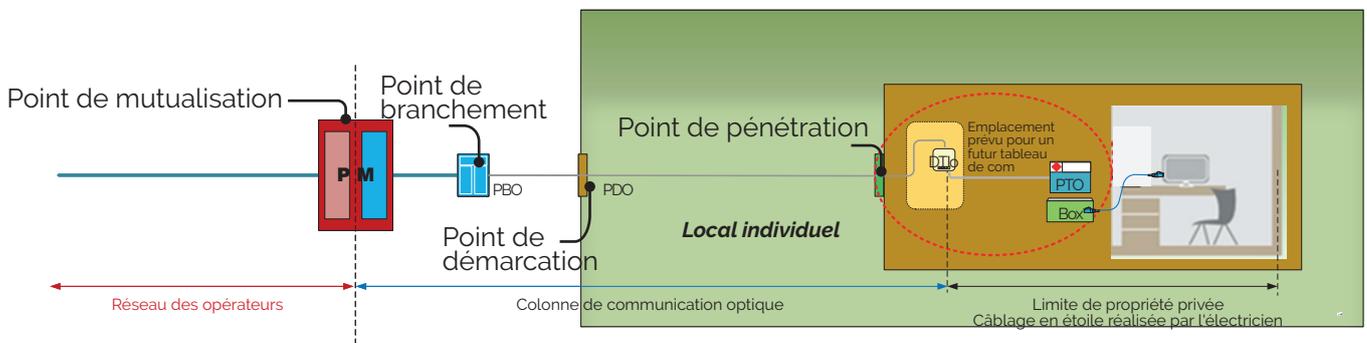
- **Configuration 1** dite « basique » les DTIO et PTO sont confondus et installés près des équipements audiovisuels (voir Figure 25)

Fig. 25 | Configuration d'un raccordement direct aux équipements audiovisuels dans un local individuel



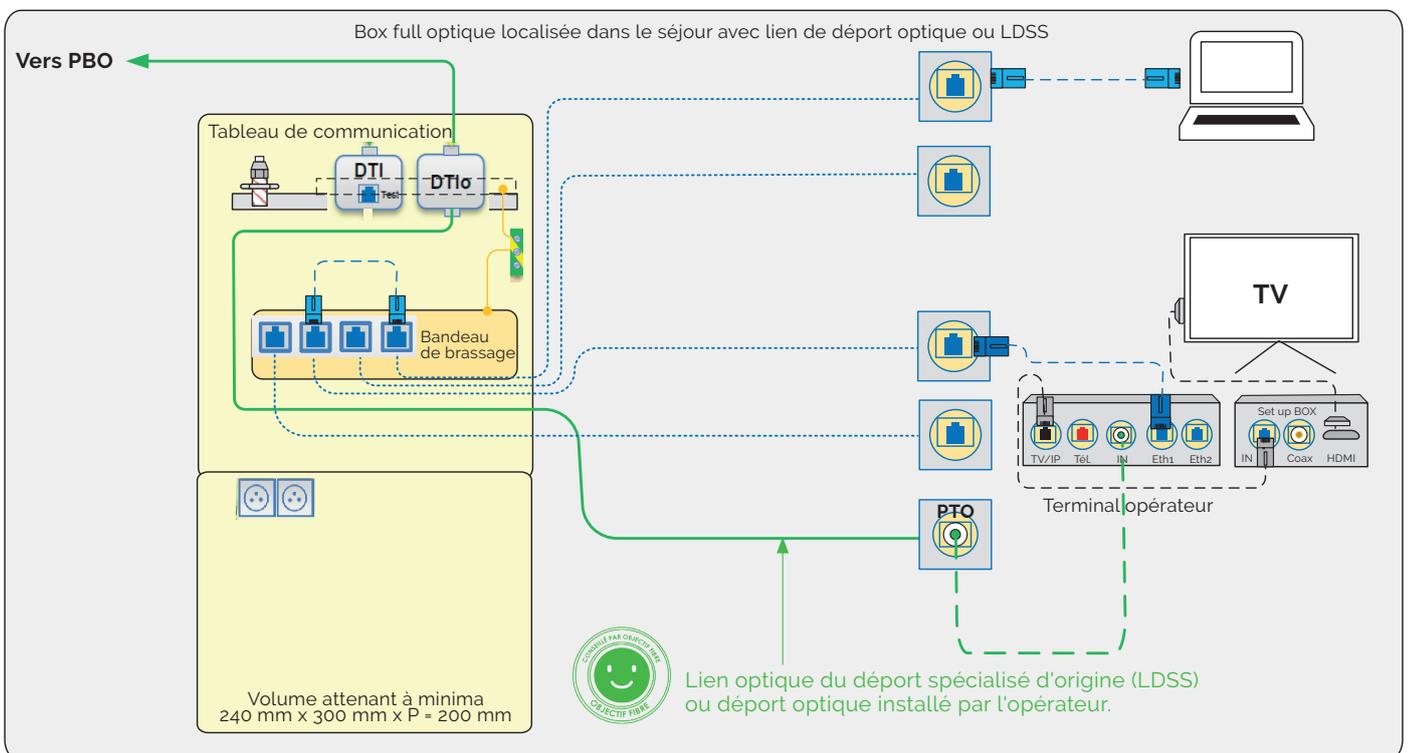
- **Configuration 2** dite « évolutive » : le DTIo est positionné à un emplacement où un futur tableau de communication pourrait être installé lors d'une rénovation (généralement à l'entrée du logement ou à la place de l'ancien TRI). La PTO est installée près des équipements audiovisuels. (Voir Figure 27).

Fig. 27 | Raccordement d'un local sans TC ou TRI avec une box déportée dans un local individuel



RÈGLE N°5 : dans les logements récents où il existe un câblage résidentiel (Ethernet) et donc un Tableau de communication, le DTIo doit être placé dans le Tableau de communication. Si la box opérateur est positionnée près des équipements audiovisuels, alors un lien (ou déport conforme au dossier N°2 page 153) optique est installé pour relier le DTIo à la PTO (proche de la box).

Fig. 46 | Raccordement avec cordon entre la box et la set up box





RÈGLE N°6 : refaire l'étanchéité eau/air après le passage du câble

AVERTISSEMENTS : Comme pour toute opération sur de la fibre optique, il est fortement recommandé de porter des lunettes et des gants de protection. De même, lors de la manipulation d'outils tranchants (utilisez des outils sécurisés : lame protégée ou rétractable, etc....), il est recommandé de porter une tenue adaptée.

CONFIGURATION D'UNE PARCELLE ENTIÈREMENT VIABILISÉE

L'infrastructure de génie civil constituant l'équipement propre d'adduction relie le point de pénétration à un point de démarcation (PDO). Le réseau en cuivre est déjà en place.

Fig. 54 | Cas d'un branchement à partir d'une chambre abritant le PBO

